

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE
DES SUPERVISEURS BANCAIRES AFRICAINS (CSBA) 2017 - 2019**

**COMMUNAUTE DES SUPERVISEURS BANCAIRES
AFRICAINS (CSBA)**

**PROGRAMME DE TRAVAIL
2017-19**

Janvier 2017

I. INTRODUCTION

1. La plupart des systèmes bancaires africains ont fait preuve d'une résilience¹ remarquable à la crise financière mondiale, ce qui témoigne non seulement de leur exposition minimale aux risques émanant de la crise des « subprimes », mais également des améliorations notables réalisées en termes de qualité de la réglementation et de la supervision bancaires au cours des deux dernières décennies. Le fait que l'Afrique ait été plutôt épargnée dans cette crise ne saurait toutefois être un motif de complaisance puisqu'il s'avère encore absolument nécessaire de continuer à améliorer les normes de réglementation et les capacités en matière de supervision sur le continent.
2. Le renforcement de la supervision bancaire est cruciale au vu de l'importance de cette surveillance dans la promotion de la stabilité financière et la réduction au minimum des coûts des crises bancaires, y compris les aléas de l'activité économique et le fardeau financier des programmes de redressement pesant sur les contribuables. Par ailleurs, une supervision bancaire rigoureuse rehausse l'importance du système bancaire pour l'économie en général, étant donné qu'un système bancaire stable et robuste est l'unique mécanisme à même de favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Les banques peuvent, en effet, aider à relancer la croissance économique, à élever le niveau de vie, à promouvoir l'accomplissement de soi et l'inclusion. Comme nous l'avons constaté de même ces dernières années, les banques ont englouti des milliers de milliards de dollars d'actifs dans le monde, amenant les marchés de capitaux et les économies au bord de l'effondrement.
3. La crise financière mondiale a donné lieu à une réforme de la réglementation bancaire dans le monde, qui s'est traduite par des mesures plus rigoureuses en matière de capital bancaire, de liquidités et de structure de la gouvernance d'entreprise, mesures considérées comme le meilleur moyen de rétablir la stabilité des marchés financiers.
4. On assiste également à plusieurs tendances importantes en cours, notamment l'amorce d'une harmonisation régionale des cadres de régulation, l'émergence de grands complexes financiers en Afrique, un accent renouvelé sur les questions touchant à la stabilité systémique du secteur financier et la mutation rapide du dispositif réglementaire international (Bâle II & III et les initiatives connexes du Conseil de stabilité financière (FSB)).
5. La « Communauté des superviseurs bancaires africains » (CABS) a pour mission de déterminer les priorités africaines, d'appuyer les efforts de renforcement des capacités et de faire mieux entendre les autorités de régulation africaines sur la scène internationale.
6. Ce rapport présente le programme d'activités de la CSBA pour 2017-2019, qui intègre les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier programme d'activités (2014-2016) et tire parti des conclusions majeures de l'évaluation des besoins en formation des membres de

¹Et ce, grâce à des ratios de capital élevés, une forte rentabilité et une forte liquidité. Certains systèmes bancaires ont néanmoins subi des pressions et risques, notamment en raison de la menace de contagion transfrontalière (de la part des institutions financières menant des opérations régionales et internationales), des risques opérationnels (avec la multiplication des innovations et l'usage accru de produits technologiques) et de la fragmentation des cadres de réglementation et de supervision.

la CSBA réalisée en 2015 sous la direction conjointe de la Reserve Bank of Zimbabwe (RBZ) et de la Commission Bancaire de l'UMOA.

7. Ce programme d'activités a été élaboré avec le concours du Secrétariat de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) et du Partenariat pour la Finance au Service de l'Afrique (MFW4A). Le programme d'activités et le budget requis pour la période considérée seront soumis au Bureau et au Conseil des Gouverneurs de l'ABCA pour examen.

8. La Section II fait l'historique de la création de la CSBA. La Section III récapitule les réalisations enregistrées dans le cadre du précédent programme d'activités 2014-2016. La Section IV passe en revue les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme d'activités 2014-2016 et les domaines prioritaires qui se dégagent de l'évaluation des besoins en formation. La Section V présente le programme d'activités 2017 – 2019 reposant essentiellement sur deux axes d'intervention : *Renforcement des capacités et partage de connaissances*, et *Mobilisation de ressources*. La Section VI met l'accent sur la mise en œuvre du programme d'activités triennal. Enfin, la Section VII constitue la conclusion assortie d'une série de recommandations.

II. CONTEXTE

9. La CSBA a été créée aux termes d'une recommandation de l'atelier ABCA/MFW4A sur « *l'Approche africaine de la mise en œuvre des normes internationales de supervision bancaire et du Cadre de Bâle sur les fonds propres* » abrité par la Banque de l'Ouganda en avril 2011. Cet atelier avait pour but de discuter de l'impact des récentes normes financières internationales sur les systèmes bancaires africains et d'élaborer une approche proprement africaine.

10. Tout en soulignant la nécessité, pour les pays africains, d'améliorer leurs cadres de régulation et de supervision, les participants ont recommandé la création d'une « Communauté de superviseurs bancaires africains » (CSBA) pour :

- ✓ contribuer au renforcement des capacités des organes nationaux et régionaux de supervision ;
- ✓ renforcer la coopération transfrontalière en matière de supervision ;
- ✓ tirer parti de l'expérience des banques centrales africaines ayant appliqué Bâle II ;
- ✓ faire mieux entendre la voix des autorités de régulation africaines sur la scène internationale ; et
- ✓ procéder à des diagnostics nationaux en vue d'identifier les réformes qui ont un caractère prioritaire.

11. La « *Table ronde sur les banques régionales en Afrique* » des Gouverneurs des Banques Centrales, qui s'est tenue à Washington DC en avril 2012, a promu cette idée et la CSBA a été officiellement créée par la suite à Alger, le 10 janvier 2013, comme commission technique de l'ABCA soutenue par MFW4A. Elle présente un rapport aux plus hautes instances dirigeantes de l'ABCA, à savoir le Bureau et le Conseil des Gouverneurs.

12. Lors de sa Session ordinaire du 23 août 2013 à Balaclava, Maurice, le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA « a pris acte de la création de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA). Il a souligné ensuite l'importance de la supervision bancaire en Afrique et insisté sur la nécessité d'une synergie et d'une complémentarité des activités menées par la CSBA et les organes de supervision régionaux. Elle a demandé enfin qu'un Groupe de travail comprenant des experts de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains élabore un programme d'activités détaillé avec le budget requis à soumettre à sa prochaine session. »

13. Conformément à la décision du Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, un Groupe de travail composé de superviseurs des sous-régions concernées s'est réuni à la Bank of Mauritius, du 20 au 22 janvier 2014, afin d'élaborer le plan de travail avec le budget requis pour la période 2014-2016, qui a été approuvé par la suite par les organes directeurs de l'ABCA.

14. La mise en œuvre a été menée à bien et l'achèvement de la Phase I (2014 – 2016) est un jalon important (les réalisations enregistrées dans cette phase sont présentées dans la Section III) pouvant servir de tremplin à la poursuite des activités de la CSBA. Ce programme d'activités (2017-2019) tire parti des enseignements (processus décisionnel de l'ABCA, ressources techniques et humaines disponibles au sein du Secrétariat de l'ABCA, problèmes de ressources financières, sélection de prestataires pour les cours de formation potentiels, etc.) et des réalisations de la période 2014-2016 (programmes de formation, groupes de travail (à savoir le groupe sur l'activité bancaire transfrontalière dirigé par la South African Reserve Bank (SARB), plateforme virtuelle, enquête pour l'évaluation des besoins, etc.).

III. REALISATIONS DE LA PERIODE ANTERIEURE 2014-2016

3.1 Renforcement des capacités

15. Sur la base des priorités établies, trois ateliers de formation ont été programmés. Les deux ont été organisés durant la Phase I et le dernier reporté au premier trimestre 2017.

➤ **« Surveillance macro-prudentielle : des perspectives multiples, un objectif unique », 5-10 septembre 2015 à Alger, Algérie**

16. La Banque d'Algérie a accueilli l'atelier organisé avec le soutien de l'ABCA, du MFW4A, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Coopération allemande. La formation, assurée par le Toronto Centre², a réuni une quarantaine de hauts responsables de vingt-et-une (21) banques centrales africaines, qui ont bénéficié d'un vaste tour d'horizon sur les divers aspects de la surveillance et de la politique macro-prudentielles³.

² Le Toronto Centre est une organisation à but non lucratif ayant pour mission de promouvoir la stabilité financière à l'échelle mondiale par le renforcement des capacités des autorités de régulation et superviseurs du secteur financier, notamment au niveau des marchés émergents et des pays à faible revenu.

³ L'atelier a également fourni aux participants aussi bien les concepts que les outils pratiques nécessaires dans ce domaine en constante évolution, un meilleur éclairage sur l'utilité des facteurs macro et micro-prudentiels, leur indiquant par ailleurs la manière d'améliorer les outils analytiques permettant d'identifier les risques, les techniques de mesure et d'évaluation des risques systémiques, la mise en œuvre des programmes de test de

➤ **« Supervision des activités bancaires transfrontalières », 24-29 janvier 2016 à Cape-Town, Afrique du Sud**

17. La South African Reserve Bank (SARB) a été l'hôte de l'atelier organisé avec le soutien de l'ABCA, du MFW4A et de la Coopération allemande. Cet atelier de formation interactif animé par le Toronto Centre a enregistré la participation d'environ 42 hauts responsables de 22 banques centrales africaines. En raison de l'activité bancaire transfrontalière qui prend une ampleur croissante dans les systèmes financiers africains, la supervision de groupes financiers complexes et interconnectés constitue un défi majeur et une priorité stratégique pour le continent. Les participants ont bénéficié d'une approche pratique en matière de surveillance et de compétences managériales.

➤ **« Gestion des crises et résolution bancaire », 16-20 janvier 2017 à Abuja, Nigéria**

18. La Central Bank of Nigeria (CBN) a abrité l'atelier organisé avec le soutien de l'ABCA, du MFW4A et en coopération avec l'Institut de gestion macro-économique et financière d'Afrique orientale et australe (MEFMI) assurant la formation. Il s'agissait de fournir aux participants l'opportunité de se pencher sur les questions que pose la gestion d'une crise d'institution financière d'importance systémique potentielle et de présenter différentes approches pour faciliter le redressement effectif de banques sans perturber le système financier global⁴.

3.2. Groupes de travail

19. Le programme d'activités pour 2014 – 2016 a également recommandé la constitution de deux (2) groupes de travail pour promouvoir le partage d'informations et l'apprentissage entre pairs, et surtout pour encourager la poursuite de la collaboration entre les membres de la CSBA à la suite des ateliers de formation.

➤ **Groupe de travail sur la « Supervision de l'activité bancaire transfrontalière en Afrique »**

20. La SARB (Afrique du Sud) a été chargée de diriger ce groupe de travail. Une réunion virtuelle a été alors convoquée et des représentants de 17 institutions membres de la CSBA y ont répondu favorablement. Les discussions ont été axées sur la conception et l'adoption d'une fiche de collecte de données sur les activités bancaires transfrontalières en Afrique.

➤ **Groupe de travail sur « La Gestion des Crises et la Résolution bancaire »**

21. La CBN (Nigéria) a été placée à la tête de ce groupe de travail. Le retard enregistré dans l'organisation de l'atelier sur « La Gestion des Crises et la Résolution bancaire » – finalement reporté à janvier 2017 – explique en partie l'absence d'activités durant cette période. La CBN est toutefois pleinement consciente de sa responsabilité qui est de constituer et diriger le groupe de travail.

stress, l'identification et la gestion des risques que présentent les Institutions financières d'importance systémique (SIFI) et l'importance de la concertation en matière de politique.

⁴ L'accent sera mis sur le travail du Conseil de stabilité financière concernant les *Facteurs clés des régimes de résolution effective des défaillances* (d'un point de vue bancaire) et sur les efforts déployés par l'Association internationale des assureurs-dépôts (IADI) pour faire appliquer les Principes fondamentaux des régimes d'assurance - dépôts.

3.3. Evaluation des besoins en formation des membres de la CSBA (Enquête de diagnostic)

22. La Reserve Bank of Zimbabwe (RBZ) et la Commission Bancaire de l'UMOA ont procédé à un diagnostic complet des insuffisances en matière de régulation et de supervision dans les juridictions des membres de la CSBA en vue de déterminer leurs besoins respectifs en matière de renforcement des capacités.

23. L'enquête a permis de recenser les domaines cruciaux nécessitant une intervention et a également mis en évidence des domaines d'intérêt mutuel pour les superviseurs ainsi que des domaines où les pays membres peuvent bénéficier de l'expérience de leurs pairs africains. Un rapport détaillé a été publié sur les initiatives futures de la CSBA et les interventions de partenaires potentiels.

3.4. Autres activités

24. Une Plateforme de collaboration en ligne (OCP) comportant une Bibliothèque virtuelle a été instituée pour promouvoir l'échange d'informations entre les membres de la CSBA et contribuer au renforcement des capacités. La bibliothèque virtuelle est un catalogue d'articles, de rapports, lois, règlements, politiques et principes directeurs publiés par des organes normatifs et des membres de la CSBA.

25. L'avant-projet de mise en œuvre d'une « *Initiative portant sur la supervision de l'activité bancaire transfrontalière et l'échange d'informations* » élaboré par la Banque mondiale/Initiative FIRST a été examiné par les membres de l'ABCA avant d'être soumis à FIRST pour financement. Les trois volets du projet sont:

- ✓ une méthodologie d'échange d'informations et une fiche de collecte et d'échange de données ;
- ✓ le renforcement des capacités en matière de supervision transfrontalière ; et
- ✓ l'échange d'informations.

IV. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA PHASE I ET DOMAINES PRIORITAIRES MIS EN EVIDENCE PAR L'EVALUATION DES BESOINS EN FORMATION DES PAYS MEMBRES DE LA CSBA

4.1. Enseignements tirés de la Phase I

26. La mise en œuvre du programme d'activités 2014–2016 a révélé une collaboration sincère et efficace entre les Secrétariats respectifs de l'ABCA et du MFW4A pour mener à bien le programme d'activités. En dépit des ressources limitées, la plupart des activités programmées ont été entreprises, mais la mise en œuvre de certaines d'entre elles (voir ci-dessous) a été un véritable défi :

➤ *Collaboration avec les entités régionales de supervision*

27. Le plan initial d'amorce d'une collaboration avec les entités régionales de supervision telles que le Sous-comité des superviseurs bancaires de la SADC (SSBS) et le Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC), s'est révélé irréaliste dans la pratique pour des raisons de portée géographique car il ne couvrait pas les entités sous-régionales de l'ABCA.

➤ *Activité des Groupes de travail*

28. Les groupes de travail n'ont pu fonctionner convenablement. Bien que les principales institutions concernées se soient déclarées préoccupées par l'absence de directives concernant les tâches assignées, cette responsabilité serait apparemment une charge en sus des activités ordinaires à mener.

29. Le fait que les groupes de travail n'aient pu fonctionner convenablement explique le manque de motivation réelle pour élaborer un règlement interne régissant les activités de la CSBA. Ce règlement servirait à traiter de certains aspects concrets comme les modalités de fonctionnement des groupes de travail, y compris la convocation de réunions ou le traitement des requêtes, les moyens d'assurer la confidentialité dans l'échange d'informations, l'assistance à fournir par les pairs, etc.

➤ *Mobilisation de ressources*

30. La mise en œuvre s'est heurtée à un obstacle de taille, à savoir la mobilisation de ressources et les incertitudes entourant les ressources disponibles. Le soutien de la GIZ s'est révélé très utile pour avoir permis de combler le déficit budgétaire concernant les deux premiers programmes de formation.

➤ *Plaidoyer*

31. Le plaidoyer étant réputé important, la CSBA était censée promouvoir une position africaine durant les discussions internationales sur les réformes de la réglementation financière. Cela n'était pas réaliste, car la CSBA, en tant que commission technique de l'ABCA, n'était nullement habilitée à prendre de telles positions.

4.2. Domaines prioritaires mis en évidence par l'évaluation des besoins en formation

32. La CSBA a entrepris une enquête en 2014 pour évaluer les besoins des pays membres en formation dans les domaines de la réglementation et de la supervision. Il s'agissait de recenser les insuffisances en termes de supervision et les besoins précis des pays membres, ainsi que les domaines cruciaux nécessitant d'urgence une intervention. L'enquête avait pour objectifs précis de :

- ✓ déterminer les formations requises par les institutions membres ;
- ✓ recenser les domaines nécessitant une formation ;
- ✓ déterminer les résultats escomptés de ces formations ; et
- ✓ fournir une base de suivi et évaluation.

L'enquête était également censée apporter un éclairage sur l'action stratégique de la CSBA et les modalités de mise en œuvre.

33. L'enquête a été menée par le biais d'un questionnaire⁵ couvrant les vastes rubriques suivantes :

- ✓ contrôle de conformité aux principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace ;
- ✓ validité du cadre légal et réglementaire en vigueur ;
- ✓ systèmes de supervision et notification continues ;
- ✓ cadre et processus institutionnels ;
- ✓ ressources humaines et besoins en renforcement des capacités ; et
- ✓ initiatives en matière de supervision.

34. Il ressort de l'enquête que les pays membres de la CSBA ont déployé des efforts considérables pour renforcer leur cadre légal et réglementaire. Des progrès ont été enregistrés, entre autres, sur des aspects clés tels que la gestion des risques, les normes comptables, le capital minimum requis, la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA), la supervision axée sur les risques. Par ailleurs, les pays membres tendent de plus en plus à adopter les normes internationales comme les Normes de Bâle sur les fonds propres, les Normes internationales d'information financière et les normes LBA.

35. Des manquements notables ont été toutefois notés en termes de conformité à certains des Principes fondamentaux de Bâle⁶ sur : la supervision sur base consolidée, les relations entre les pays d'origine et d'accueil, le processus de gestion des risques, le risque-pays et le risque de transfert, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, le risque de liquidité et le risque opérationnel.

36. Un autre constat est qu'il restait beaucoup à faire en ce qui concerne la supervision macro-prudentielle, les systèmes d'alerte précoce, les banques d'importance systémique au plan national et les services bancaires par téléphones portables. En dépit du recours limité aux systèmes d'alerte précoce comme méthodologie d'évaluation des performances, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des pays membres concernant ces systèmes.

37. Il ressort de l'enquête une convergence des demandes de formation dans les domaines suivants : Bâle II & III, Règlement des crises, Test de stress, Supervision sur base consolidée et Supervision macro-prudentielle. Les besoins en formation des pays membres s'inscrivaient dans le droit fil des tendances internationales, comme en témoigne le taux de réponse élevé concernant Bâle II & III (48%), le Test de résistance (33%), la supervision macro-prudentielle (24%) et la résolution des crises (24%).

38. L'enquête a révélé que la plupart des superviseurs s'étaient dotés de mécanismes institutionnels de base pour un échange d'informations avec d'autres organismes/autorités de régulation, à l'intérieur et en dehors de leur juridictions : il s'agit notamment de la signature

⁵ Le rapport (p.9) fournit de plus amples détails sur le processus de collecte de données.

⁶ Principes fondamentaux de Bâle : 12, 13, 15, 21, 24 et 25.

de protocoles d'accord (PA) (avec des autorités de régulation nationales et étrangères) et de la participation aux collèges de superviseurs et aux inspections conjointes.

39. En dépit de ce haut niveau de coopération avec des organismes/autorités de régulation étrangers, l'enquête a révélé qu'un grand nombre de superviseurs ne participaient pas aux collèges de superviseurs, ni aux inspections conjointes, comme en témoignent les taux de réponse de non-participation respectifs de 19% et 38%. Ceci pourrait découler aussi des imperfections des cadres légaux et réglementaires qui ne prévoient pas d'inspections conjointes, ni de collèges de superviseurs en tant qu'outils de partage d'informations.

V. PLAN DE TRAVAIL 2017 -2019

40. Les objectifs stratégiques de la CSBA demeurent comme suit :

- ✓ renforcer les capacités en matière de supervision par l'échange d'expériences et des programmes de formation ;
- ✓ mettre au point les outils de supervision appropriés ;
- ✓ promouvoir la signature de Protocoles d'accord (PA) entre les organismes/autorités de régulation bancaires et non bancaires pour faciliter l'échange d'informations et une supervision concertée ; et
- ✓ contribuer à exposer et faire valoir les positions communes de l'Afrique sur les réformes entreprises à l'échelle mondiale en matière de réglementation et de supervision bancaires.

41. Dans la mise en œuvre de son programme d'activités, la CSBA mettra à profit les cadres et organismes existants, notamment les organes régionaux de supervision qui ont fait leurs preuves. Elle veillera également à parer à toute dispersion des efforts et à privilégier l'action concertée et la coopération entre ses membres.

42. L'enquête a permis d'identifier les domaines d'intérêt mutuel pour les superviseurs et les domaines où les pays membres peuvent bénéficier de l'expérience de leurs pairs africains, ce qui représente un atout à même de faciliter le partage de connaissances, de promouvoir le renforcement des capacités et d'enrichir le contenu de la bibliothèque virtuelle.

43. Pour réaliser ces objectifs stratégiques, la CSBA se concentrera sur deux axes d'intervention:

- i) renforcement des capacités et partage de connaissances ; et
- ii) mobilisation de ressources et plaidoyer.

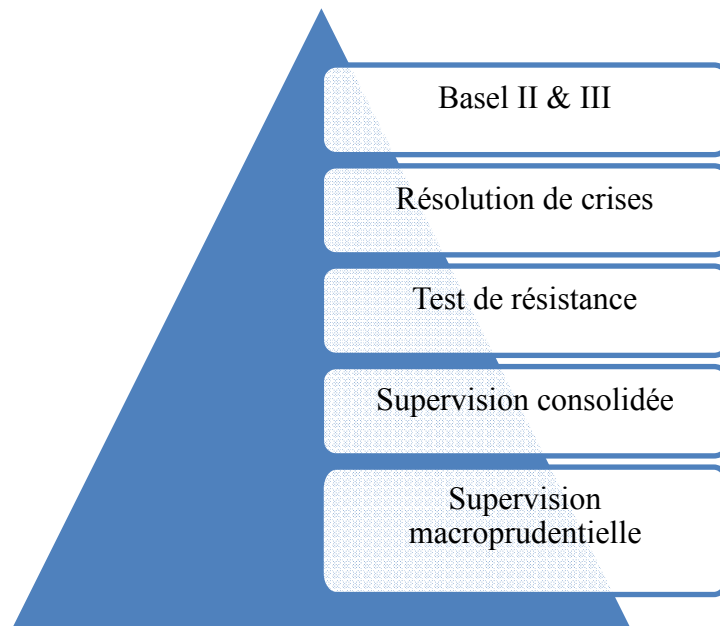
5.1. Renforcement des capacités et Partage de connaissances

44. Comme l'a révélé l'évaluation des besoins en formation, les pays membres de la CSBA disposent des mécanismes institutionnels nécessaires pour faciliter une supervision idoine de leur système bancaire en ce qui concerne la bonne gouvernance d'entreprise et la gestion des risques, ainsi que la conformité aux normes de supervision. Il s'avère toutefois nécessaire de

faciliter la fourniture d'une assistance technique à consacrer au renforcement et au perfectionnement des cadres légaux et réglementaires des pays membres.

45. La CSBA va organiser des *ateliers de formation* qui passent pour la méthode préférée en termes de renforcement des capacités, promouvoir l'échange de personnel et la formation pratique, contribuer à assurer l'assistance technique nécessaire et, au besoin, constituer des équipes opérationnelles, restructurer des groupes de travail et en créer.

46. La première série de thèmes prioritaires retenus pour les ateliers de formation est la suivante :



47. Le programme d'ateliers de formation sera établi sur la base des ressources techniques et financières disponibles. Il est à noter que c'est l'assistance technique à court terme permettant de partager les connaissances sur les tests de résistance qui est privilégiée.

48. Il est également possible d'organiser des conférences en ligne pour exécuter des modules de formation. Le MFW4A fournira le système de conférence web (Webex) et coopérera avec l'ABCA/CSBA pour choisir les thèmes et experts pour les conférences en ligne.

49. *Les échanges de personnel* et, très probablement, les voyages d'études, sont déjà une pratique courante des banques centrales. Le Secrétariat de l'ABCA peut toutefois, à la demande des institutions membres, faciliter le processus en tant qu'intermédiaire ou en fournissant les données nécessaires.

50. *Les groupes de travail* sont censés promouvoir le partage de connaissances et l'action concertée sur des sujets déterminés, renforçant ainsi les capacités de supervision des membres de la CSBA. Les principales institutions concernées (SARB, CBN) sont appelées à piloter le processus de convocation et de coordination des groupes de travail en exploitant les moyens technologiques disponibles pour ce faire. Outre les courriers électroniques ordinaires

et le système de conférence web, le MFW4A met également à profit la Plateforme de collaboration en ligne (OCP), système intranet, pour faciliter la communication de groupe.

51. En dépit des difficultés de fonctionnement des groupes de travail, il y a des raisons de poursuivre les efforts déployés pour que les deux groupes de travail proposés (sur les thèmes « Supervision de l'activité bancaire transfrontalière » et « Gestion des crises et résolution bancaire ») se mettent à l'œuvre.

52. Les Gouverneurs de l'ABCA ont approuvé le projet de mise en œuvre d'une initiative portant sur le thème « Supervision de l'activité bancaire transfrontalière et échange d'informations » avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale et de l'initiative FIRST. Le groupe de travail interviendra, en qualité d'homologue, dans la mise en œuvre des activités de ce projet.

53. Il s'avère nécessaire de veiller au renforcement effectif des capacités qui puisse promouvoir le recours aux collègues de superviseurs et aux inspections conjointes en tant qu'outils de partage d'informations. Une révision du dispositif légal et réglementaire des pays membres de la CSBA s'impose en outre pour s'assurer qu'il couvre tous les aspects du programme de partage d'informations.

54. A cet effet, le groupe de travail de la CSBA sur le thème « *Activité bancaire transfrontalière et échange d'informations* » est appelé à piloter la révision des cadres légaux et réglementaires des pays membres à propos des divers aspects du partage d'informations. Par ailleurs, un modèle générique de PA, qui intègre les différents mécanismes, peut être élaboré pour adaptation par les pays membres.

55. Pour faciliter le partage de connaissances et contribuer au renforcement des capacités, il faudra poursuivre résolument les efforts déployés pour doter la bibliothèque virtuelle de documents d'orientation appropriés, lois et règlements et meilleures pratiques des organes normatifs et institutions membres.

5.2. Mobilisation de ressources et Plaidoyer

56. Pour soutenir ses activités, la CSBA tâchera de mobiliser des ressources auprès de ses membres, ayant opté pour un recours limité au budget ordinaire de l'ABCA et du MFW4A. Si, toutefois, ces ressources se révèlent insuffisantes pour satisfaire les besoins en question, les partenaires potentiels seront sollicités (notamment pour l'exécution du programme de renforcement des capacités par le biais d'ateliers de formation, des formations pratiques sur le terrain et d'une assistance technique).

57. Le Bureau et le Secrétariat de l'ABCA et le Secrétariat du MFW4A joueront un rôle de catalyseur dans cette mobilisation de ressources techniques et financières, tant au sein de la Communauté qu'auprès des partenaires. Les partenaires potentiels sont notamment les suivants : BIS/FSI, ATI/AFRITAC (FMI), Banque mondiale/Initiative FIRST, BAD, GIZ, Toronto Centre, MEFMI, etc.

Activité	Partenaires contributeurs	Pilotage
Ateliers et Conférences en ligne	MEFMI, Toronto Centre	Secrétariat ABCA et MFW4A pour donner suite aux actes de collaboration antérieurs
	ATI/FMI, FSI/BACBS	Direction de l'ABCA chargée de solliciter l'assistance nécessaire
Formation pratique dans le pays (assistance technique et conseils), détachements et voyages d'études	Banques centrales homologues/Autorités de supervision d'Afrique et ailleurs	Négociations directes entre les autorités homologues
	AFRITAC / Banque mondiale / FIRST, BAD	ABCA et direction des banques centrales chargées de solliciter l'assistance nécessaire

58. Il ressort également de l'enquête que certains organismes de supervision appliquent à ce jour des systèmes manuels, d'où la nécessité de solliciter un soutien financier pour acquérir des applications de supervision bancaire, des procédés automatisés de supervision qui accroissent l'efficacité et améliorent la qualité de la supervision bancaire.

VI. PLAN DE MISE EN OEUVRE

59. Il s'agit de parachever certaines activités et de tirer parti des réalisations de la Phase 1, de prendre comme tremplin les domaines prioritaires recensés et de tenir compte des résultats des efforts de mobilisation de ressources pour s'assurer des moyens techniques et financiers disponibles. Outre les cinq domaines donnant lieu à des ateliers de formation thématique – *Bâle II & III ; Règlement des crises ; Test de résistance ; Supervision sur base consolidée ; et Supervision macro-prudentielle* – l'enquête a révélé que les membres de la CSBA projetaient d'entreprendre des initiatives en termes de système de référence de crédit.

60. Le plan de mise en œuvre sert de guide pour mener à bien les activités prévues pour l'exercice et d'outil de supervision. Il permettra également à la direction de l'ABCA de superviser les activités de la CSBA.

6.1 Plan de mise en œuvre pour 2017

Les activités suivantes sont prévues pour 2017 :

➤ *Groupes de travail*

61. Les pilotes des groupes de travail (CBN et SARB) établiront des termes de référence (TDR), qui seront soumis auparavant aux membres de la CSBA pour observations avant leur finalisation. Le Secrétariat de l'ABCA et le MFW4A faciliteront le processus et demanderont, si nécessaire, l'aval des organes compétents de l'ABCA. Outre les TDR, les pilotes des groupes de travail (CBN et SARB) peuvent partager les rapports de réunion ou les rapports d'étapes/d'activité, etc.

62. Il s'avère nécessaire de revoir le programme d'activités du groupe de travail sur la "supervision de l'activité bancaire transfrontalière" en mettant l'accent sur les relations mutuelles entre les membres. En cas de financement, par FIRST, de l'initiative portant sur « *la supervision de l'activité bancaire transfrontalière et l'échange d'informations* », le groupe de travail apportera une contribution significative à divers stades de sa mise en œuvre.

63. Le Secrétariat de l'ABCA prendra contact avec la CBN et la SARB pour que leurs groupes de travail respectifs se mettent d'accord sur les mesures à prendre, y compris l'assistance requise pour la mise en œuvre du programme d'activités.

➤ **Conférences en ligne (Webinaires)**

64. La CSBA mettra à profit ses relations avec les diverses sources d'expertise, dont ses membres notamment, pour programmer une série de conférences en ligne sur des sujets déterminés en vue d'encourager le partage de connaissances et l'apprentissage entre pairs. Le MFW4 facilitera le processus par le biais de sa plateforme de conférence virtuelle et coopérera avec le Secrétariat de l'ABCA pour assurer un bon déroulement des Conférences en ligne qui seront fixés sur une base trimestrielle, à compter du 2^e trimestre éventuellement.

➤ **Partenariats**

65. La CSBA, avec l'appui et l'aval de la direction de l'ABCA et l'assistance du MFW4A, s'évertuera à nouer des partenariats féconds pour mener à bien son programme d'activités. Les partenaires potentiels (ATI/AFRITAC/MFW4A, FSI/BACBS, FSB et MEFMI) sont censés fournir l'expertise technique et/ou le soutien financier escomptés pour les séminaires, ateliers, groupes de travail, Conférences en ligne et formations pratiques prévus.

Activités 2017

	Annexe	Résultats	Produits
Groupes de travail	- « Opérations bancaires transfrontalières » (restructuration au T2) - « Gestion de Crises et Résolution bancaire et » (lancé durant le T2.)	Partage de connaissances, initiatives conjointes, mise en œuvre de projet	TDR, rapports
Série de conférences en ligne	Trimestriel (T2, T3, T4)	Partage et diffusion de connaissances, apprentissage entre pairs	Notes de synthèse
Partenariats	Continue	Mobilisation de ressources	Accords

➤ **Ressources**

66. Des ressources financières et en nature seront mobilisées auprès de l'ABCA (Secrétariat, Président de la CSBA et Chefs de groupe de travail), de MFW4A (salles de conférence webex, communication et éventuellement honoraires d'experts) et des institutions partenaires

disposées à soutenir ces activités. Les partenariats aideront à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires.

	ABCA	MFW4A	Autres partenaires
Groupes de travail	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation	Contribution en nature ou en espèces
Série de Conférences en ligne	Appui du Secrétariat	Appui à l'organisation et / contribution en espèces (honoraires d'expert)	Contribution en nature ou en espèces

6.3. Plan de mise en œuvre 2018

67. Le programme de travail 2014-2016 a pris en compte un troisième groupe de travail sur « *Les nouveaux Principes fondamentaux de Bâle (PFB) pour un contrôle bancaire efficace* », mais cela n'avait pas été considéré comme une priorité, à l'époque. Puisque Bâle II et III ont été identifiés parmi les thématiques prioritaires pour les futurs ateliers, le lancement d'un groupe de travail sur la *Règlementation de Bâle* sera envisagé à la suite de l'atelier / séminaire sur « *Bâle II et III* ».

68. La majorité des répondants (67%) à l'enquête ont exprimé leur préférence pour la formation sur place (dans le pays) en vue de renforcer les capacités en « *tests de résistance* », car l'assistance pratique est plus efficace pour les méthodologies quantitatives. Il est recommandé que la CSBA mette sur pied une petite équipe de professionnels pour élaborer une proposition de *programme d'assistance nationale à court terme axé sur la pratique* à l'intention des institutions membres qui sera mis en œuvre en 2018.

Activité 2018

	Annexe	Résultats	Produits
Atelier	Bâle II et III (T2)	Perfectionnement professionnel	Rapport
Groupe de travail	3 ^e Groupe de travail sur la Règlementation de Bâle (Lancement)	Partage de connaissances, initiatives conjointes, mise en œuvre de projet	TDR, rapports
Série de Conférences en ligne	Trimestriel	Partage d'informations, apprentissage entre pairs, diffusion de bonnes pratiques	Notes de synthèse
Assistance nationale à court terme axée sur la pratique sur le « test de résistance »	Continue	Formation nationale/perfectionnement professionnel	Proposition de Projet de feedback
Partenariats	Continu	Mobilisation de ressources	Accords

➤ **Ressources**

69. La CSBA mobilisera des ressources auprès de ses membres pour l'organisation d'atelier / séminaire de formation, avec un recours limité au budget ordinaire de l'ABCA. MFW4A et d'autres partenaires seront sollicités pour combler le déficit budgétaire. Pour le « Test de résistance » dans le programme de formation pays, la CSBA s'appuiera sur l'expertise des pays membres avancés (par exemple la SARB), mais se rapprochera également de partenaires sélectionnés (AFRITAC, ATI) pour exécuter le programme.

	ABCA	MFW4A	Autres partenaires
Atelier	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation et contribution en espèces	Contribution en nature et/ou en espèces
Groupes de travail	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation	Contribution en nature et/ou en espèces
Série de Conférences en ligne	Appui du Secrétariat	Appui à l'organisation et contribution en espèces (honoraires d'expert)	Contribution en nature et/ou en espèces
Assistance nationale à court terme axée sur la pratique sur le « test de résistance »	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation	Contribution en nature et/ou en espèces (honoraires d'expert)

6.4. Plan de mise en œuvre 2019

70. Un nombre important de pays continuent d'afficher des insuffisances en matière de réglementation et de supervision dans le cadre de la supervision sur base consolidée des groupes bancaires. En outre, un nombre considérable de pays ne disposent pas de systèmes de réglementation et de supervision appropriés. Ces facteurs pourraient être la raison pour laquelle la « *supervision sur base consolidée* » a été considérée comme un sujet de formation prioritaire dans l'enquête sur l'évaluation des besoins et pourrait donc servir de base pour le deuxième atelier/séminaire en 2019.

Activités 2019

	Annexe	Résultats	Produits
Atelier	Supervision sur base consolidée (T1)	Perfectionnement professionnel	Rapport
Groupes de travail	Réunion physiques et virtuelles	Partage de connaissances, initiatives conjointes, mise en œuvre de projet	TDR, rapports
Conférences en ligne	Trimestriel	Partage d'informations, apprentissage entre pairs, diffusion de bonnes pratiques	Notes de synthèse
Assistance nationale à court terme axée sur la pratique sur le « test de résistance »	Continue	Formation nationale/perfectionnement professionnel	Programme
Partenariats	Continue	Mobilisation de ressources	Accords

➤ Ressources

71. La CSBA continuera de mobiliser des ressources auprès de ses membres et partenaires pour l'exécution des activités décrites ci-dessous, avec un recours limité au budget ordinaire de l'ABCA.

	ABCA	MF4A	Autres partenaires
Atelier	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation et contribution en espèces	Contribution en nature et/ou en espèces
Groupes de travail	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation	Contribution en nature et/ou en espèces
Série de Conférences en ligne	Appui du Secrétariat	Appui à l'organisation et/ou contribution en espèces	Contribution en nature et/ou en espèces

Assistance nationale à court terme axée sur la pratique sur le « test de résistance »	Appui du Secrétariat et contribution en nature des membres	Appui à l'organisation	Contribution en nature et/ou en espèces
--	--	------------------------	---

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

72. Ce projet de programme d'activités pour la Phase II décrit les principales activités qui seront entreprises par la CSBA au cours de la période 2017-2019. Il vise à :

- ✓ Promouvoir le respect des normes internationales telles que les PFB, IFRS, Bâle II et III ;
- ✓ Renforcer la coopération transfrontalière en matière de supervision ;
- ✓ Encourager l'apprentissage entre pairs et promouvoir le renforcement des capacités en s'inspirant de l'expérience et de l'expertise régionales et mondiales ; et
- ✓ Aider à réfléchir sur les discussions mondiales pertinentes et exposer les préoccupations du continent.

73. Le Secrétariat de l'ABCA et les partenaires recommandent la transmission du programme d'activités aux banques centrales pour observations avant sa soumission au Conseil des Gouverneurs pour adoption. Il est également recommandé que le Bureau autorise la mise en œuvre d'actions prévues pour l'année 2017 qui concernent principalement des activités des Groupes de travail et l'organisation de conférences en ligne.

=====